

DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Antoine Trahan, Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

DATE : 8 avril 2022

OBJET : **TEMPS DOUBLE JUSQU'AU 14 MAI**

Bonjour,

Comme nous l'avons annoncé le 1^{er} avril dernier, plusieurs mesures incitatives sont demeurées en place, dans le contexte de la sixième vague de COVID-19 que nous vivons actuellement.

Parmi ces mesures, la rémunération à taux double pour les personnes salariées effectuant une prestation de travail en temps supplémentaire a été maintenue et ce, jusqu'au 14 mai prochain.

Ainsi, une personne n'ayant pas accès à cette mesure dans son service mais désirant faire du temps supplémentaire de façon volontaire pourrait, si elle le souhaite, être appelée à effectuer celui-ci dans un service différent que celui où elle travaille habituellement, lorsque des besoins surviennent.

Afin d'assurer un accès à tous à cette opportunité, nous vous invitons donc à nous communiquer rapidement votre intérêt à réaliser du temps supplémentaire à taux double. Pour ce faire, vous n'avez qu'à communiquer avec votre personne de référence habituelle de l'équipe des activités de remplacement ou à votre responsable des horaires de travail de votre service. Si vous voulez faire du temps supplémentaire à la dernière minute, communiquez avec nous au 450-432-2777 poste 70453.

Nous vous remercions pour votre collaboration habituelle, et nous profitons de la présente afin de vous remercier pour votre dévouement tout au long de cette crise. Votre bienveillance, vos efforts et votre flexibilité nous ont permis de traverser les différentes vagues de la pandémie.